

Avant-propos

Les précurseurs chimiques sont essentiels à la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Dans le même temps, la plupart de ces substances jouent également un rôle important dans la vie quotidienne puisqu'elles servent à fabriquer des produits de base qui sont consommés en toute légalité partout dans le monde. Parvenir à un équilibre entre le libre-échange et la libre circulation de ces substances à des fins licites d'une part, et la nécessité d'empêcher leur détournement à des fins illicites d'autre part se trouve au cœur même du système international de contrôle institué par les articles 12 et 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. L'évolution des marchés des drogues illicites vers les drogues de synthèse, y compris les nouvelles substances psychoactives, et ses conséquences sur la transformation des marchés des précurseurs mettent en péril les résultats obtenus par le système de contrôle des précurseurs et exigent de la communauté internationale qu'elle prenne de nouvelles mesures.


Le système de contrôle établi en vertu de la Convention de 1988 a été d'une grande efficacité s'agissant de limiter les détournements internationaux tout en garantissant la continuité des échanges internationaux de précurseurs placés sous contrôle. Un réseau international reposant sur le partage des responsabilités et le respect mutuel laisse moins de place aux trafiquants, augmentant ainsi les chances que les services de détection et de répression saisissent les envois et poursuivent en justice les personnes à l'origine du détournement. L'évolution actuelle des marchés illicites vers les drogues de synthèse est toutefois caractérisée par un niveau élevé de sophistication et d'innovation dans le domaine de la fabrication illicite, comme le montre le recours accru à des produits chimiques non inscrits, y compris des précurseurs sur mesure. De nouveaux moyens de commercialiser, d'acheter et de livrer les produits chimiques nécessaires sont découverts chaque jour, les marchés en ligne (Web surfacique) s'imposant de plus en plus comme un allié peu suspicieux des trafiquants.

Dans ce contexte, la demande et l'offre mondiales de méthamphétamine, de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques fabriqués illégalement montrent qu'il est urgent de renforcer encore les mesures de contrôle. Le placement sous contrôle des substances se fait souvent a posteriori et n'est pas toujours en phase avec les innovations constatées dans la fabrication illicite, les fabricants de drogues illicites étant capables de remplacer facilement des précurseurs chimiques par des analogues. Le placement sous contrôle de substances à mesure qu'elles sont utilisées pour la fabrication illicite fait courir le risque d'établir de longues listes de substances placées sous contrôle qui sont peu ou ne sont pas utilisées dans les secteurs licites de l'industrie chimique. L'aspect le plus regrettable de cette situation est que les taux de décès par surdose et de dépendance ont augmenté partout dans le monde.

Pour que nous puissions mieux comprendre ce problème, je vous présente l'édition 2021 du *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988*, ou « Rapport annuel sur les précurseurs ». Il fait le point sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du contrôle des précurseurs et contient également des informations sur de nombreuses initiatives entreprises par les États Membres, l'OIICS et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé.

Si la fabrication illicite de drogues évolue, la réponse des institutions devrait faire de même. Les mesures prises au niveau international devraient tirer parti et s'inspirer de l'expertise et des connaissances acquises dans le domaine du contrôle des produits chimiques et des substances apparentées en faisant fond sur les dispositions de la Convention de 1988, et pas seulement celles de l'article 12. Les mesures volontaires prises au niveau national et une plus grande coopération des professionnels renforceront le développement des réponses nationales et ouvriront la voie à des solutions internationales communes.

En tant que gardien du système international conventionnel de contrôle des précurseurs, l'OICS continue d'appuyer la communauté internationale en lui offrant conseils et services spécialisés. Je tiens à remercier tous les gouvernements qui ont soutenu les efforts de l'OICS pendant l'année, que ce soit en se conformant aux obligations en matière de communication d'informations, en participant aux activités de l'OICS ou en les appuyant, et je forme l'espoir que les liens de coopération iront en se renforçant.

A handwritten signature in black ink, reading "Jagjit Pavadia". The signature is written in a cursive, flowing style.

La Présidente de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants,
Jagjit Pavadia